

Initiatives ministérielles

À mon avis, le comité de la Chambre devrait aussi s'intéresser à la question plus générale de l'accès à des procédés médicaux adéquats et sûrs. Je ne crois pas que le Parlement puisse simplement se dérober à cette question et s'en remettre aux provinces, même s'il est évident que celles-ci ont compétence en matière de santé. Bien sûr, il faut respecter les champs de compétence respectifs des gouvernements. J'ai remarqué l'empressement avec lequel le ministre de la Justice (M. Lewis) et son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Beatty), m'ont cité les déclarations que j'ai faites à ce sujet lorsque j'étais moi-même ministre de la Justice.

Ils ont fait leur devoir. Mais je dois dire que c'est plus qu'une question de respect de compétences respectives.

[Traduction]

Je ne crois pas que le respect des compétences élimine la possibilité de collaboration et de discussion entre les deux paliers de gouvernement. J'incite le ministre et son collègue, le ministre de la Santé en particulier, à prendre le devant, à exercer leur influence plutôt que de se laver les mains de toute la question. Comme on l'a fait remarquer, des gouvernements fédéraux précédents sont intervenus, par exemple, lorsqu'ils estimaient que certaines provinces ne respectaient pas la Loi canadienne sur la santé sur la question de la surfacturation.

Tout gouvernement qui veut limiter le recours à l'avortement doit accorder la priorité à la planification familiale et au counselling en matière de reproduction. Tout le monde conviendra qu'il est déplorable qu'une femme se sente obligée de se faire avorter pour des raisons économiques. Bien sûr, nous étudierons les propositions que le ministre de la Santé a mentionnées hier au sujet de la recherche sur la planification familiale, la contraception, l'adoption, l'éducation et d'autres questions de santé liées à la reproduction.

Le ministre confirme que 150 000 jeunes chefs de familles monoparentales à faible revenu ont besoin d'aide. Si nous voulons éliminer le recours à l'avortement pour des raisons économiques, nous devons nous assurer que les enfants seront bien soignés. J'ai le droit, je pense, comme tous les autres députés, de demander au gouvernement où en est le programme de garderies qu'il promet depuis cinq ans? Où sont les mesures destinées à éliminer la pauvreté? Où sont les mesures destinées à aider les

femmes qui choisissent d'avoir des enfants dans des circonstances difficiles sur le plan économique? Tant que le gouvernement ne fera pas preuve de sérieux dans ce domaine, j'ai bien peur que de nombreuses femmes à faible revenu continueront d'envisager l'avortement comme une solution possible.

Je voudrais que les députés prennent la peine de se demander où nous en serons si nous rejetons la tentative de compromis que représente le projet de loi présenté par le ministre de la Justice. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté sa collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, tenter de concilier son propre point de vue avec la loi actuelle. Je regarde les députés autour de moi. Je les connais pour la plupart assez bien pour savoir quelle est la position de chacun là-dessus. J'ai dit dès le début que, quelles que soient nos convictions personnelles profondes, quelles que soient nos convictions religieuses, notre éducation et notre milieu familial, ce ne sont pas ces convictions personnelles qui sont ici en jeu, mais bien notre point de vue de législateurs.

Voyons les deux côtés de la médaille. Supposons que je sois un ferme partisan pro-choix. Compte tenu de l'opinion publique et notamment de la disposition des députés, j'estimerai qu'il nous faut absolument établir une certaine forme de contrôle, une loi ou quelque chose qui dénote le point de vue d'une majorité de députés et de la plupart des Canadiens.

Très bien. Que dirais-je si j'étais pro-choix? Je dirais que, s'il nous faut une loi, celle-ci est probablement la meilleure que nous aurons jamais. Après tout, elle laisse à la femme et à son médecin le soin de décider.

Si, par contre, j'étais partisan pro-vie, toujours compte tenu de l'opinion publique et de la disposition de la Chambre, je me demanderais ce qui arrivera si ce projet de loi est rejeté. D'abord, ce serait revenir à la situation actuelle de l'avortement sur demande. Si les partisans pro-vie réussissent à renverser cette loi, c'est le retour à l'avortement sur demande. Ou pencherais-je pour la solution de la limite de trois mois que propose la Cour suprême, cette faculté de choisir au cours de trois premiers mois, que prône vivement M^{me} Bertha Wilson dans son jugement? J'arriverai peut-être à la même conclusion. Je dirai peut-être, de mon point de vue, que c'est la meilleure loi qu'il sera possible d'obtenir: l'avortement est permis si la vie ou la santé de la mère est menacée. On disait «en danger» auparavant. Je ne crois pas que la nouvelle définition de la santé change vraiment quoi que ce soit par rapport à l'ancien texte. C'est au médecin de